



**Syndicat Mixte de Gestion
Conservatoire à Rayonnement Départemental
« Olivier Messiaen »**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »
17, rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél. 04.92.31.52.36.

ORDRE DU JOUR

Comité syndical du 25 septembre 2014

Acte	Numéro	Intitulé	Page
		Approbation des procès-verbaux du 18 juin 2014	
Délibération	D-2014-19 (25/09/2014)	Décision Modificative n° 1	4
Délibération	D-2014-20 (25/09/2014)	Modification du tableau des cadres d'emplois	5
Délibération	D-2014-21 (25/09/2014)	Indemnité de conseil allouée au comptable	6
Délibération	D-2014-22 (25/09/2014)	Recrutement d'un agent d'accueil dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi	7
Délibération	D-2014-23 (25/09/2014)	Retard dans la rentrée des élèves de Manosque	8

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 25 septembre 2014 à 15 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 septembre 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Gérard LINSOLAS, chef de service de la Culture du Conseil général

Etaient absents excusés :

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Délibération n° D-2014-19 (25/09/2014)

OBJET : **Décision Modificative n° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2014 ;

Exposé des motifs –

La décision modificative n° 1 est motivée par différents ajustements sur les comptes suivants :

➤ Compte 7062 :	+ 371 €
➤ Compte 6451 :	+ 371 €
➤ Compte 747181 :	+ 35 000 €
➤ Compte 747182 :	- 11 965 €
➤ Compte 6238 :	+ 23 035 €
➤ Compte 1322 :	+ 15 767.26 €
➤ Compte 2188 :	+ 15 767,26 €

Ces ajustements augmentent le BP 2014 de 39 173.26 euros.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver l'augmentation du budget de 39 173.26 € dont les comptes impactés sont détaillés dans la DM 1 ci-jointe :

- Pour la section de fonctionnement une augmentation de 23 406 €
- Pour la section d'investissement une augmentation de 15 767.26

d'approuver la prise en charge sur le budget du Conservatoire de la diminution de 11 965 € de la participation financière de la DRAC ;

d'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2014-20 (25/09/2014)

OBJET : Modification du tableau des cadres d'emplois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2014-14(18/06/2014) du 18 juin 2014 relative au tableau des cadres d'emplois du Conservatoire ;

Exposé des motifs –

Il est proposé de modifier le tableau des cadres d'emplois du Conservatoire de la manière suivante :

- Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à 16 heures 30 en discipline « musique actuelle » ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures pour l'accueil du Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** la modification du tableau des cadres d'emplois de la manière suivante :
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1^{ère} classe à 16 heures 30 en discipline « musique actuelle » ;
 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures pour l'accueil du Conservatoire.
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2014-21 (25/09/2014)

OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Il est nécessaire de déterminer les modalités de recours aux conseils du comptable. Il est proposé de fixer le taux maximum de l'indemnité versée à Madame la Payeuse départementale.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le taux maximum de l'indemnité versée par le Conservatoire à Madame la Payeuse départementale ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2014-22 (25/09/2014)

OBJET : Recrutement dans le cadre d'un CUI - CAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2014-20 (25/09/2014) relative au tableau des cadres d'emplois du Conservatoire,

Exposé des motifs –

Il est proposé de recruter à compter du 1^{er} octobre 2014 un agent d'accueil sur un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 28 heures. Ce recrutement s'effectuera sur le dispositif du Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le recrutement d'un agent sur un poste d'accueil à 28 heures à compter du 1^{er} octobre 2014 dans le cadre d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement vers l'emploi ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.

Délibération n° D-2014-23 (25/09/2014)

OBJET : Retard de la rentrée des élèves de Manosque

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° D-2014-06 (13/02/2014) relative au montant des droits d'inscription pour l'année 2014 – 2015 ;

Exposé des motifs –

D'importants travaux ont démarré le 15 juin 2014 au Conservatoire de Manosque. Il s'agit d'installer un ascenseur pour rendre le bâtiment conforme à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La rentrée des élèves prévue le 15 septembre 2014 a été reportée deux fois et devrait avoir lieu le 29 septembre. Néanmoins, si la date de rentrée devait être à nouveau reportée, il est nécessaire de prévoir un abattement sur le montant annuel des droits d'inscription. Il vous est ainsi proposé de procéder à un abattement de 2.7 % par semaine de retard.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** un abattement de 2.7 % par semaine de retard à partir de la date de rentrée prévue le 15 septembre 2014 sur les droits d'inscription versés par les élèves de Manosque pour l'année scolaire 2014/2015 dans l'hypothèse où la date de rentrée devrait être encore reportée au-delà du 29 septembre 2014 ;
- **d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 25 septembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,

Félix MOROSO.